

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

32 RUE DE DENVER
COURS DAJOT
29283 BREST CEDEX
TEL 98 43 31 31 - MINITEL 36 29 22 22

R E C E P I S S E D E D E P O T

CABINET DRONIOU LAVERGNE
18, QUAI DU Cdt MALBERT
29200 BREST

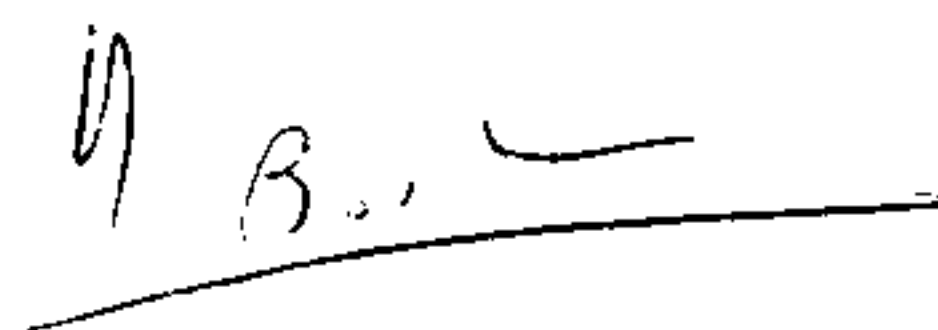
V/REF : PL/BL/C
N/REF : / R-70

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 27/12/95, SOUS LE NUMERO R-70,

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE CHARGE D'ETABLIR UN RAPPORT CONTENANT LES MENTIONS
PREVUES PAR LES DISPOSITIONS LEGALES

... CONCERNANT LA SOCIETE
H2J
SOCIETE ANONYME
20 RUE DU DOUVEZ
29490 GUIPAVAS

LE GREFFIER



**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Jacques JOLIVET
demeurant à GUIPAVAS 20, rue du Douvez

agissant en qualité de Président du conseil d'administration de la société
H2J société anonyme au capital de 2 500 000 F ayant son siège à GUIPAVAS
20, rue du Douvez, en cours d'immatriculation au registre du commerce et
des sociétés de Brest

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- que la SA H2J envisage l'acquisition de 1 243 actions de la société CLIO
société anonyme au capital de 250 000 F ayant son siège social à GUIPAVAS 20, rue du
Douvez immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro B 388
959 082, moyennant le prix de 2 486 000 F ;

- que s'agissant de l'acquisition par la société H2J, dans les deux ans de sa
constitution, d'un bien appartenant à l'un de ses actionnaires, et dont la valeur est au moins
égale à 10 % du capital social, il convient, en application des dispositions des articles 157-1
de la loi sur les sociétés commerciales et 148 du décret du 2 Juin 1982, de désigner un
commissaire chargé d'apprécier la valeur des titres dont la cession à la société est envisagée.

En conséquence, en application des textes ci-dessus désignés,

Il a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner un commissaire
chargé d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions légales qui sera
soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société H2J.

Fait à BREST
Le 22 Décembre 1995

Jacques JOLIVET



ORDONNANCE

Nous, *PICARD*
Président du Tribunal de Commerce de BREST,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles 157-1 de la loi sur les sociétés commerciales et 148 du décret du 2 Juin 1982,

Désignons comme commissaire :

- Madame Annie *ARZEL*
Commissaire aux comptes,
25 Avenue Clémenceau 29200 BREST
Avec pour mission :

- d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions légales qui sera soumis à l'assemblée générale ordinaire de la société H2 J ;

FAIT A BREST

Le *27 11 2195*

Le Président

[Signature]
J. PICARD

Le Greffier

[Signature]
M.L. BONDER